

**Standard Form concerning Requests
for Return or Restitution**

**Formulaire type pour les demandes
de retour ou de restitution**

January 1986
Janvier 1986

Intergovernmental Committee for Promoting the Return
of Cultural Property to its Countries of Origin
or its Restitution in Case of Illicit Appropriation

Comité intergouvernemental pour la promotion du retour
de biens culturels à leur pays d'origine
ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale

NOTES ON
COMPLETING THE FORM

General

1. The present form has been established by the Intergovernmental Committee as a mechanism to enable it to promote bilateral negotiations concerning the return or restitution of cultural property. The form is to be used therefore only in cases where negotiations already initiated have made unsatisfactory progress. It is intended to be a comprehensive yet flexible framework, which allows Member States to provide information as completely as possible.

2. The requesting country should use the form to submit its request to the Secretariat of the Committee which will transmit the document to the holding country concerned. The holding country should in turn use the form to provide its reply to the request and return it to the Secretariat of the Committee within a period of one year from the date of receipt.

3. Please note that the use of the form is limited to one object per form. It is not practicable to deal with information on more than one distinct object at a time. In the case of a request for an entire collection of objects it is understood that the collection, for the purposes of the present form, would be treated as an entity i.e. "an object".

INDICATIONS POUR
REEMPLIR LE FORMULAIRE

Généralités

1. Le présent formulaire a été établi par le Comité intergouvernemental pour lui permettre de promouvoir les négociations bilatérales concernant le retour ou la restitution de biens culturels. Il ne doit donc être utilisé que dans les cas où les négociations déjà engagées ne progressent pas de manière satisfaisante. Il a été conçu comme un cadre global mais souple, qui permet aux Etats membres de fournir des renseignements aussi complets que possible.

2. Le pays demandeur doit utiliser le formulaire pour adresser sa demande au Secrétariat du Comité, qui transmettra le document au pays détenteur concerné. Le pays détenteur doit utiliser le formulaire pour répondre à la demande et le renvoyer au Secrétariat dans un délai d'un an à compter de la date de réception.

3. Veuillez noter que chaque formulaire ne peut servir que pour un seul objet. Il n'est guère possible sur le plan pratique de traiter des informations concernant plus d'un objet distinct à la fois. En cas de demande relative à une collection entière d'objets, il est entendu qu'aux fins du présent formulaire, la collection sera considérée comme une entité, c'est-à-dire comme "un objet".

Name of the requesting country/Nom du pays demandeur

La République d'Echantillonie

Name of the requesting institution or service/Nom de l'institution ou du service demandeur

*Le Musée archéologique national
Ministère de la culture
Ville*

A DOCUMENTARY DATA ON THE OBJECT

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OBJET

A.1 Description of the object

Information should be provided if possible with respect to :

- a) Type of object : painting, sculpture, manuscript, ceramics, textiles, archaeological finds, buildings or monuments, etc.
- b) Characteristics: material of which made (wood, stone, metal, parchment, etc.), dimensions, weight, form, period, authorship (if applicable, special distinctive features).

Requesting country/Pays demandeur

Vase d'argent incrusté d'or, orné de lions dressés en train de se battre, scène de chasse du côté opposé. Anses d'or massif en forme de lions. Légèrement endommagé : fragment manquant sur le bord au-dessus de la scène principale ; bosselure dans le corps du vase au-dessous d'une anse. Certaines zones du corps ont été consolidées.

Hauteur : 22,6 cm
Largeur du corps : 18,2 cm
Largeur anses comprises : 24,8 cm
Diamètre de l'ouverture : 11,3 cm
Diamètre du pied : 6,2 cm
Numéro d'acquisition : 1941.123.1
Attribué au "Maître aux lions" - vers 800 av. J. - C.

A.2 Location of the object

The place where the object is currently displayed or held in the holding country should be specified, e.g. a museum gallery or reserve collection. If not known, the holding country may wish to state the presumed location, according to the latest information available.

Requesting country/Pays demandeur

Musée des Beaux-Arts
1, rue Lepape
City, Country

A.1 Description de l'objet

Dans la mesure du possible, on donnera des renseignements sur :

- a) Le type d'objet : peinture, sculpture, manuscrit, céramique, textile, objets de fouilles, constructions, éléments de constructions ou de monuments, etc.
- b) Ses caractéristiques : matériau (bois, pierre, métal, parchemin, etc.), dimensions, poids, forme, période, auteur (s'il y a lieu), caractères distinctifs particuliers.

Holding country/Pays détenteur

A.2 Lieu où se trouve l'objet

Le lieu où l'objet est actuellement exposé ou détenu dans le pays détenteur doit être précisé (par exemple, les salles d'exposition ou les réserves d'un musée). Si ce lieu n'est pas connu, le pays détenteur voudra peut-être indiquer l'emplacement présumé de l'objet d'après les informations les plus récentes.

Holding country/Pays détenteur

Requesting country/Pays demandeur

L'objet a été vu pour la dernière fois il y a un mois, le 12 juillet 1985. Il est possible qu'il ne soit plus au musée (voir photographie ci-jointe ; l'objet se trouve à droite et dans la partie inférieure de la vitrine).

Holding country/Pays détenteur

A.3 Ownership

It should be made clear whether the object was/is the property of a public or private organization or of a private individual.

A.3 Propriété

Il conviendra de préciser si l'objet était/est la propriété d'un organisme public ou privé ou d'un particulier.

Requesting country/Pays demandeur

Le vase est/était la propriété de l'Etat. Il est/était conservé au Musée archéologique national, qui relève du Ministère de la culture.

Découvert en 1939, il a été transféré au Musée en 1941 après avoir fait l'objet d'études ainsi que de mesures de conservation et de consolidation.

L'équipe d'archéologues dirigée par M. X travaillait alors sur le site de ..., dont il avait été chargé par l'Etat. En vertu de l'accord entre l'auteur des fouilles et l'Etat, les objets découverts lors de fouilles sont "la propriété de l'Etat". Jusqu'à nouvel ordre, on se référera au rapport de fouilles (voir ci-après en A.8).

Holding country/Pays détenteur

A.4 Date of acquisition

Novembre 1941 - Numéro d'acquisition 1941.121.1

Conformément à la pratique en usage au Musée national, il est inscrit en chiffres de petite taille peints en rouge sous le pied du vase.

A.4 Date d'acquisition

A.5 Legal Status

Is the object part of the national heritage ; is it part of the collection of a public or private museum ; is it held on short - or long-term loan, deposit, etc. ?

A.5 Statut juridique

L'objet fait-il partie du patrimoine national ? Fait-il partie des collections d'un musée public ou privé ? Est-il détenu au titre d'un prêt à court ou à long terme, en dépôt, etc. ?

Requesting country/Pays demandeur

Ce vase, attribué au "Maître aux lions", est un trésor national, qui appartient donc au patrimoine national et faisait partie des collections permanentes du Musée.

Le Maître aux lions est le seul orfèvre connu de l'antiquité de la République d'Echantillonie.

Holding country/Pays détenteur

A.6 State of conservation

Here details may be given concerning the decay of constituent materials, deterioration noted, intentional or accidental mutilations, if any, restoration carried out.

A.6 Etat de conservation

On pourra donner ici des renseignements sur l'altération des matériaux, les détériorations constatées, les dégradations intentionnelles ou accidentelles et, le cas échéant, les restaurations effectuées.

Requesting country/Pays demandeur

L'objet s'est relativement bien conservé dans l'atmosphère non climatisée d'origine. Mais les parties consolidées se sont quelque peu désolidarisées du corps de l'objet. On note une détérioration superficielle des zones traitées et un ternissement prononcé dû à l'air ambiant.

Holding country/Pays détenteur

A.7 Conservation requirements for the object

Information should be provided as to the environmental conditions required, possible conservation treatment indicated, etc.

Requesting country/Pays demandeur

Cet objet ne doit pas être manipulé sans gants ; le ternissement s'est traduit par une dégradation du décor du vase ; celui-ci doit être conservé dans une atmosphère exempte de vapeurs qui accroîtrait le ternissement ; l'humidité relative doit être faible.

A.8 References and documentation

Bibliographic or other references concerning the object should be provided. Other documentation such as labels, catalogue cards, information about the archaeological site from which the object originated, etc. should also be included wherever possible. Such material may be attached to the present form.

Requesting country/Pays demandeur

Rapports de fouilles :

Auteur, *Annals of Archaeology* n° 12 (1939), p. 15 ; *idem*, n° 13 (1940), pp. 77-92 (illustrations pls. I-V, figs. 1-10 extrêmement médiocres).

Publications :

Auteur, *The Ancient Silversmiths* (Londres, 1952), mentioned on p. 43.

Auteur, *The Work of the Lion Master* (Toronto, 1961), p. 19.

Auteur, *L'argenterie ancienne* (Bruxelles) 1963, p. 5.

Les anciennes illustrations n'ont jamais été reproduites en raison de leur mauvaise qualité.

Fiches de catalogue :

Copies jointes (Appendice 00).

A.7 Conditions requises pour la conservation de l'objet

Des informations seront fournies en ce qui concerne l'environnement dont a besoin l'objet, le traitement éventuellement nécessaire pour assurer sa conservation, etc.

Holding country/Pays détenteur

A.8 Références et documentation

Les références bibliographiques ou autres concernant l'objet devront être fournies. Tous les autres éléments de documentation tels qu'étiquettes, fiches de catalogue, renseignements sur le site archéologique dont provient l'objet, etc., devront aussi être produits chaque fois que cela sera possible. Ces documents pourront être joints au présent formulaire.

Holding country/Pays détenteur

A.9 Circumstances in which the object left country of origin

Information should be provided if possible with respect to the means by which the object left its country of origin, e.g. trade, illicit appropriation, colonial or foreign occupation, exchange, gift, loan for repair and/or reproduction, temporary export licence for scientific purposes including conservation or exhibition.

Requesting country/Pays demandeur

Le vol a été découvert en 1959. Il a été annoncé dans les journaux (copie à l'Appendice 00), dans des magazines (copie) et dans des revues spécialisées (copie).

Le vol a eu lieu dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 1959. Plusieurs autres objets ont disparu cette nuit-là. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

A la suite du vol, le vase a été illicitement exporté.

A.9 Circonstances dans lesquelles l'objet a quitté son pays d'origine

Des renseignements seront fournis, dans la mesure du possible, sur la façon dont l'objet a quitté son pays d'origine : transaction commerciale, appropriation illicite, occupation coloniale ou étrangère, échange, don, prêt pour réparation et/ou reproduction, autorisation temporaire d'exportation à des fins scientifiques (y compris conservation ou exposition).

Holding country/Pays détenteur

A.10 Mode of acquisition by institution in holding country
The mode of acquisition should be specified, e.g. purchase, gift, exchange, loan, archaeological excavation, temporary import for scientific purposes, illicit acquisition, colonial or foreign occupation, etc.

A.10 Mode d'acquisition par l'institution du pays détenteur
Il conviendra de spécifier le mode d'acquisition de l'objet, par exemple : achat, don, échange, prêt, fouille archéologique, importation temporaire à des fins scientifiques, acquisition illicite, occupation coloniale ou étrangère, etc.

Requesting country/Pays demandeur

Holding country/Pays détenteur

L'objet a probablement été acheté (précisions à fournir, si possible, par le pays détenteur).

A.11 Particular significance for the requesting country
This may be historical, cultural, religious or scientific in nature or a combination of several of these. The object may be a "missing link" in a given cultural tradition and/or in the country's national collections.

A.11 Signification particulière pour le pays demandeur
Cette signification peut être de nature historique, culturelle, religieuse ou scientifique, ou encore associer plusieurs de ces éléments. L'objet peut être un "chaînon manquant" d'une tradition culturelle déterminée et/ou des collections nationales du pays demandeur.

Requesting country/Pays demandeur

Voir A.5 ci-dessus. Ce vase en tant que trésor national est tenu dans une si haute estime qu'il est mentionné dans la plupart des cours, de l'enseignement primaire à l'université. Il est unanimement considéré comme faisant partie du patrimoine national et culturel de la République.

A.12 Details of similar objects known to exist in country of origin or elsewhere

Information may be provided concerning objects of the same period, provenance or type, or (where applicable) by the same author ; objects whose significance is similar to that described under A.11 above may also be mentioned.

Requesting country/Pays demandeur

Bien que des fragments de vases de ce type soient visibles dans nos collections nationales, il n'existe aucun autre vase complet et dont le décor soit aussi bien conservé.

A.12 Renseignements sur les objets similaires dont l'existence dans le pays d'origine ou ailleurs est connue

Des renseignements sur les objets de la même période, de la même provenance ou du même type, ou encore (s'il y a lieu) du même auteur peuvent être fournis ; les objets dont la signification est similaire à celle qui a été décrite à la rubrique A.11 peuvent également être mentionnés.

Holding country/Pays détenteur

A.13 Significance of the object for the holding country

Requesting country/Pays demandeur

Cet objet de très belle qualité est représentatif d'une période de notre culture. Il s'agit d'un exemplaire unique produit sur notre sol et retrouvé dans notre pays.

A.13 Signification de l'objet pour le pays détenteur

Holding country/Pays détenteur

B REFERENCES TO LEGISLATION AND REGULATION TO PREVENT
ILLCIT TRAFFIC IN CULTURAL PROPERTY

REFERENCES CONCERNANT LES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES
VISANT A EMPECHER LE TRAFIC ILLICITE DE BIENS CULTURELS

Full references to the relevant articles of national legislation or regulation concerning illicit traffic should be provided, both with respect to export of cultural property and its import from other countries. The texts of such legislation or regulation may be attached to the present form if necessary.

Des références complètes aux dispositions pertinentes de la législation ou de la réglementation nationale concernant le trafic illicite devront être fournies, tant en ce qui concerne l'exportation de biens culturels que leur importation d'autres pays. Les textes législatifs et réglementaires en question pourront, s'il y a lieu, être joints au présent formulaire.

Requesting country/Pays demandeur

Holding country/Pays détenteur

Ci-joint la copie de tous nos textes législatifs ou autres relatifs à ces questions. On notera que les lois sont récentes (la plus ancienne est de 1973) et qu'elles ne sont pas nécessairement applicables. Mais les limitations de ce type sont sans effet sur la portée de cet appel, qui est d'essence morale.

C SUGGESTED ACTION

MESURES SUGGEREES

C.1. Previous negotiations

Give full details of negotiations carried out so far. What progress has been achieved ? Please indicate reasons for lack of progress with respect to these negotiations.

Requesting country/Pays demandeur

Un appel (copie ci-jointe) a été adressé le 15 juillet 1985 aux musées des beaux-arts du pays détenteur, qui l'ont laissé sans réponse.

INTERPOL et l'ICOM ont été informés (copie des lettres, Appendice 00). Des lettres ont aussi été adressées aux ministères des affaires étrangères et des affaires culturelles du pays détenteur (copie ci-jointe, Appendice 00).

C.1 Négociations antérieures

Donner des renseignements détaillés sur les négociations menées jusqu'ici. Quels résultats ont été obtenus ? Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles ces négociations piétinent.

Holding country/Pays détenteur

C.2 Proposals of requesting country

Proposals with respect to further steps necessary or new forms of co-operation or negotiation to be initiated may be outlined here.

Requesting country/Pays demandeur

- *Assistance des ministères du pays détenteur*
- *Appel international*
- *Campagne de presse mettant en lumière soit l'absence de coopération, soit les résultats positifs obtenus et le retour de l'objet*

C.2 Propositions du pays demandeur

Les propositions concernant les nouvelles initiatives jugées nécessaires ou les nouvelles modalités de coopération ou de négociation à envisager pourront être brièvement exposées ici.

C.3 Legal status object would have in requesting country

Information should be provided as to whether the object would become part of the national heritage or of the collection of a public or private museum or other institution.

Requesting country/Pays demandeur

L'objet aurait le statut qu'il a toujours eu, y compris après le vol, c'est-à-dire celui de "trésor national".

C.3 Statut juridique qu'aurait l'objet dans le pays demandeur

Il conviendra d'indiquer si l'objet deviendrait un élément du patrimoine national ou s'il entrerait dans les collections d'un musée public ou privé ou d'une autre institution.

C.4 Place of display in requesting country

Information should be provided as to whether the object will be displayed in a State museum or other institution ; in a private museum or institution ; in a place of worship, etc.

Requesting country/Pays demandeur

Le vase devrait être placé là où il était exposé auparavant, mais dans un environnement à la fois sûr et contrôlé, pour éviter tout nouveau vol et ralentir la détérioration de l'objet.

C.4 Lieu d'exposition dans le pays demandeur

Il conviendra d'indiquer si l'objet sera exposé dans un musée ou une autre institution d'Etat, dans un musée ou une autre institution privée, dans un lieu de culte, etc.

C.5 Facilities available

Information should be provided concerning the curatorial, managerial and conservation facilities available to the museum or other institution which will receive the object.

Requesting country/Pays demandeur

Le Musée national d'archéologie dispose de 12 conservateurs et d'un petit atelier de conservation. Les objets du type de ce vase sont traités par des experts au laboratoire de l'Université, qui possède du matériel perfectionné.

C.5 Moyens disponibles

Des informations devront être fournies sur les moyens de conservation, de gestion et d'administration dont dispose le musée ou l'institution qui recevra l'objet.

C.6 Response by holding country

Holding country/Pays détenteur

C.6 Réponse du pays détenteur

C.7 Institutions or persons responsible for negotiations

Requesting country/Pays demandeur

*Ministère de la culture
Musée national d'archéologie*

M. X, qui a découvert le vase, a offert son aide en cas de besoin.

C.7 Institutions ou personnes chargées des négociations

Holding country/Pays détenteur

D OTHER OBSERVATIONS/AUTRES OBSERVATIONS

Requesting country/Pays demandeur

Holding country/Pays détenteur

Requesting country/Pays demandeur

Holding country/Pays détenteur

Signed//Signature _____
Full Name/Nom _____
Title/Titre _____

Date _____

Signed//Signature _____
Full Name/Nom _____
Title/Titre _____

Date _____

Reserved for Unesco Secretariat

Réservé pour le Secrétariat de l'Unesco

